



Autorisation de création de l'ACT Un Chez Soi d'Abord 41 par l'ARS

Un arrêté n°2026-SPE-0064-PDS du 30 septembre 2026 porte autorisation de création d'un dispositif de 25 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique « Un Chez Soi d'Abord » rural dans le département de Loir-et-Cher géré par le GCSMS Un Chez Soi d'Abord Loir-et-Cher

 Mis à jour le 2 octobre 2026

 De Uriopss Centre

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ARTICLE



INFO CENTRE-VAL DE LOIRE



Suite à l'appel à projet lancé le 8 juin 2026 pour la création d'un ACT Un Chez Soi d'Abord rural dans le Loir-et-Cher et la tenue de la commission d'appel à projets du 25 septembre 2026 et à la candidature unique du GCSMS Un Chez Soi d'Abord Loir-et-Cher, l'ARS a publié l'arrêté d'autorisation le 30 septembre 2026.